

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU JEUDI 30 JANVIER 2020

DELIBERATION N°2020-08

OBJET : Besoins liés à l'accroissement saisonnier d'activité

Ont participé à la présente délibération :

COLLEGE DES COMMUNES AFFILIEES

Administrateurs titulaires présents

M. IZARD, Mme HORN, MM. SAVELLI, SOLERA, CLEMENT, CARON-JOURDA, PORTET, KARSENTI, TENE, LAVAL, RASPEAU.

Administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants

Mme AMIEL représentée par M. POUVILLON, M. GUILHOT représenté par M. CHATONNAY, M. DESCLAUX représenté par M. CADAS.

Administrateurs titulaires représentés par pouvoir

Néant

COLLEGE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS AFFILIES

Administrateurs titulaires présents

M. CAPBLANQUET, Mme COUTTENIER.

Administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants

M. CALAS représenté par M. FONTES.

Administrateurs titulaires représentés par pouvoir

Néant

COLLEGE DES ADHERENTS AU SOCLE DE MISSIONS ARTICLE 23-IV Loi n°84-53

Représentants des communes adhérentes

Administrateurs titulaires présents

Mme SORIANO.

Administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants

Néant

Administrateurs titulaires représentés par pouvoir

Néant

Représentants des établissements publics adhérents

Administrateurs titulaires présents

Néant

Administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants

Néant

Administrateurs titulaires représentés par pouvoir

Néant

Représentants du Conseil Départemental de la Haute Garonne

Administrateurs titulaires présents

Mme VOLTO.

Administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants

Néant

Administrateurs titulaires représentés par pouvoir

Néant

Contenu délibération

Le Président indique à l'assemblée qu'afin de remplir ses missions et de faire face à certains besoins ponctuels, le CDG31 est amené à renforcer ses effectifs par la création d'emplois non permanents correspondant à un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois pendant une même période de douze mois consécutifs conformément aux dispositions de l'article 3/I – 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

Le Président indique que les besoins prévisionnels du CDG31, pour l'année 2020, sont indiqués dans le tableau annexé à la présente délibération.

Le Président propose d'assurer la charge de la constatation des besoins concernés ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions et de leur profil. La rémunération des agents sera limitée à l'indice terminal du grade de référence.

Après discussion, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité pour l'année 2020 :

- De créer les emplois non permanents correspondant à un accroissement saisonnier d'activité comme indiqué au tableau annexé à la présente délibération ;
- De donner mandat au Président pour toute décision en rapport avec le recrutement et la rémunération, étant précisé que celle-ci sera limitée à l'indice terminal du grade de référence et adaptée à chacun des emplois concernés.

Fait à Labège,

Le 30 Janvier 2020,

Le Président,

Pierre IZARD

ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE**ANNÉE 2020**

EMPLOIS NON PERMANENTS CRÉÉS A TEMPS COMPLET	DURÉE	NIVEAU DE RÉMUNÉRATION (maximum : indice terminal du grade)
6 adjoints administratifs	<i>6 mois maximum</i>	Echelle C1
1 adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	<i>6 mois maximum</i>	Echelle C2
1 adjoint technique	<i>6 mois maximum</i>	Echelle C1
2 attachés	<i>6 mois maximum</i>	Grille indiciaire du grade
2 rédacteurs	<i>6 mois maximum</i>	Grille indiciaire du grade
1 ingénieur principal	<i>6 mois maximum</i>	Grille indiciaire du grade
1 ingénieur	<i>6 mois maximum</i>	Grille indiciaire du grade
1 technicien principal de 1 ^{ère} classe	<i>6 mois maximum</i>	Grille indiciaire du grade
1 technicien principal de 2 ^{ème} classe	<i>6 mois maximum</i>	Grille indiciaire du grade
2 techniciens	<i>6 mois maximum</i>	Grille indiciaire du grade
1 médecin hors classe	<i>6 mois maximum</i>	Grille indiciaire du grade
1 médecin de 2 ^{ème} classe	<i>6 mois maximum</i>	Grille indiciaire du grade
1 médecin de 1 ^{ère} classe	<i>6 mois maximum</i>	Grille indiciaire du grade
1 infirmier en soins généraux de classe normale	<i>6 mois maximum</i>	Grille indiciaire du grade

EMPLOIS NON PERMANENTS CRÉÉS A TEMPS NON COMPLET	DURÉE	NIVEAU DE RÉMUNÉRATION (maximum : indice terminal du grade)
3 adjoints techniques – 18h30 hebdomadaires	<i>6 mois maximum</i>	Grille indiciaire du grade